

NOUVEAU
dès septembre
2019

Vous êtes
Ergothérapeutes
Psychomotriciens
Neuropsychologues
Psychologues

0/6 ans

LA PRISE EN CHARGE

des troubles neuro-développementaux
évolue

Vous êtes concernés par la mise en place du **forfait précoce** délivré par les nouvelles PCO. L'objectif est d'identifier, le plus tôt possible, les troubles du neuro-développement afin d'initier, pour les enfants de 0 à 6 ans, une intervention adaptée pour favoriser leur développement et limiter les sur-handicaps. Les actes des professionnels libéraux nécessaires pour les bilans et interventions précoces **sont désormais pris en charge pour la première année d'intervention.**



NOUVEAU
dès septembre
2019



Ergothérapeutes
Psychomotriciens
Neuropsychologues
Psychologues

OBJECTIF pour les enfants de moins de 7 ans

Mettre en place un parcours coordonné de bilan et d'intervention précoce pour les enfants de 0 à 6 ans inclus.

Favoriser les interventions précoces et accélérer l'accès à un diagnostic à travers la création, via l'ARS, d'un forfait précoce.

Initier, pour les enfants de 0 à 6 ans, une intervention adaptée pour favoriser leur développement et limiter les sur-handicaps.

Les actes des professionnels libéraux nécessaires pour les bilans et interventions précoces sont désormais pris en charge pour la première année d'intervention, **avant toute démarche MDPH.**

NOUVEAU
dès septembre
2019

Ergothérapeutes
Psychomotriciens
Neuropsychologues
Psychologues

FORFAITS

directement pris en charge
par la plateforme

- 140 €** pour une évaluation en ergothérapie ou psychomotricité
 - 120 €** pour une évaluation psychologique simple
 - 300 €** pour une évaluation incluant des tests neuropsychologiques complémentaires ;
 - 1500 €** pour une évaluation par un ergothérapeute ou un psychomotricien et une séquence d'interventions précoces comprenant un minimum de 35 séances
- Le forfait « séquence intervention psychologiques est en cours d'étude.





NOUVEAU
dès septembre
2019

Ergothérapeutes
Psychomotriciens
Neuropsychologues
Psychologues

AVANTAGES

de la plateforme
de coordination et d'orientation

Les interventions via la PCO respectent les recommandations de bonnes pratiques établies par la Haute Autorité de santé (HAS) ;

Elles doivent se réaliser dès que possible dans les lieux de vie des enfants, domicile, crèches, écoles, etc. et, le cas échéant en lien avec les lieux de vie

Elles s'intègrent dans un travail de réseau pluri-partenarial.



NOUVEAU
dès septembre
2019



Ergothérapeutes
Psychomotriciens
Neuropsychologues
Psychologues

conventionnez
dès aujourd'hui
avec votre
plateforme

ENSEMBLE

L'engagement des professionnels-libéraux dans une plateforme de coordination et d'orientation via un conventionnement facilitera travail en réseau (lien avec la MDPH, les ESMS...), le partage d'expériences (réunions de coordination, temps d'échanges...), mais aussi la participation à des formations spécifiques en fonction des besoins repérés par les professionnels-leurs eux-mêmes. L'orientation vers la plateforme par un médecin doit être l'occasion de proposer aux familles un parcours de soins sécurisé et fluide, afin de soutenir les familles confrontées aux premières difficultés de leurs enfants.